

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1676

Artikel: Eurofoot 2008 : quand la politique tire au but
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand la politique tire au but

La Suisse n'en finit pas de se passionner pour le football. Et les exploits de Johann Vogel et de ses coéquipiers n'y sont parfois pour rien. Avant même le début des éliminatoires, l'Euro 2008 donne lieu à un véritable match politique.

Première mi-temps: bien qu'accepté par les électeurs zurichois, le projet de construction du nouveau stade du Hardturm est bloqué par un recours de l'ATE qui joue joliment la défense. Le carton rouge du Tribunal administratif déclenche la fureur des milieux économiques qui lancent une véritable croisade contre le droit de recours des associations. Le Conseil des Etats a accepté une modification de la loi sur la protection de l'environnement qui en limite singulièrement la portée. Une initiative populaire, en cours de récolte de signatures, vise même à inscrire l'absence de recours des associations écologiques dans la Constitution. On risque bien de jouer les prolongations dans ce

débat politique. Quant au stade de Genève, qui doit aussi accueillir les stars européennes du ballon rond en 2008, il est également au centre d'une polémique: après la déconfiture du principal locataire, le Servette FC, c'est la Fondation du Stade de Genève, propriétaire des lieux, qui est partie en faillite. Sans remettre en cause toutefois l'organisation des matches.

Deuxième mi-temps: depuis quelques semaines, les coûts supplémentaires liés à l'organisation de la manifestation font couler beaucoup d'encre. En 2002, le Conseil fédéral présentait au Parlement un premier message sur les frais d'organisation de la manifestation pour préparer la candidature: seuls 3,5 millions sont demandés et

accordés par les Chambres. Le chiffre de 10,5 millions était alors timidement avancé pour l'ensemble des contributions publiques. La commission du Conseil National arrive aujourd'hui à un chiffre quinze fois plus élevé: 182 millions de francs à la charge de l'ensemble des collectivités. Un écart si énorme que l'on se demande comment le premier chiffre pouvait être crédible. Une grosse part de ces montants sera à la charge de la Confédération si les députés suivent leur commission, qui propose de soulager les cantons hôtes de certains surcoûts liés à la sécurité.

Pendant le thé, le Conseil National s'est encore occupé d'une «lex Eurofoot» (cf. encadré). Ce nouveau cadre juridique, va-

lable seulement jusqu'à la fin 2008, voire 2009, devrait permettre aux autorités de lutter contre les débordements auxquels donne parfois lieu ce qui reste un jeu. Le Conseil des Etats doit aborder le sujet lors de la prochaine session.

On ne sait pas encore si beaucoup de buts seront marqués pendant l'Eurofoot 2008. Une chose est sûre: l'organisation de cette manifestation aura enflammé le débat politique avant même son coup d'envoi. Les regards vont désormais se tourner vers la plaine du Pô où s'ouvrent des Jeux Olympiques dont l'organisation n'a jusqu'ici pas soulevé de grave polémique. Le calme avant la tempête? *ad*

Dossier complet sur www.domainepublic.ch

Une loi sur mesure

Après le Conseil national en automne, la Chambre des cantons s'apprête à examiner un projet de mesures légales contre la propagande incitant à la violence et contre la violence lors de manifestations sportives. Cette loi permettra aux autorités de prendre un certain nombre de mesures préventives telles que la transmission de données relatives aux hooligans, l'obligation de se présenter à la police, ou encore la garde à vue. Quant à l'article 24b, il permet à l'autorité compétente de prononcer « l'interdiction de pénétrer dans un périmètre donné », par exemple un stade. La constitutionnalité de cette disposition pouvait paraître douteuse. Le Tribunal fédéral vient toutefois d'y apporter indirectement sa caution en rejetant un recours dirigé contre l'application de la loi bernoise sur la police qui contient un article du même tonneau. Le sort peu enviable des marginaux bernois attend donc les hooligans de tous les pays.

Devenez actionnaire de *Domaine Public* Participez à la vie de votre journal.

L'Association du *Journal Libre*, initialement propriétaire de *Domaine Public*, a décidé de mettre ses actions sur le marché. Le résultat de cette vente sera attribué au journal.

Ces actions, d'une valeur de 100 francs, sont proposées au prix de 200 francs.

Si vous êtes intéressés, contactez la rédaction au 021 312 69 10 ou à administration@domainepublic.ch